[illegible] de la salle, mais on en connaît le [illegible].

Plusieurs députés interviennent alors pour arrêter M. Mendel dans mains irritées de M. Berteaux. M. Mendel se retire, qu'il [illegible] M. Berteaux. Les attachés se dispersent.

Aussitôt connus, ces incidents ont fait grand bruit au Palais-Bourbon. Il est possible qu'ils aient leur répercussion à la Chambre. Les attachés de M. Berteaux n'ont pas [illegible] de l'incident Berteaux-Mendel, en raison de son caractère extra-parlementaire [illegible] dans une prochaine réunion il examinera les mesures à prendre, soit en vue d'obtenir la stricte application des règlements concernant la présence des attachés de cabinet dans les parties intérieures du Palais, soit l'accès leur est permis, soit en vue de rendre ces règlements plus rigoureux s'ils étaient jugés insuffisants. On s'efforcera aussi de réserver certaines parties des salles et couloirs, à l'intérieur, à l'usage exclusif des députés.

SÉNAT

M. Dubost préside.

On adopte un projet autorisant la ville de Paris à emprunter 37.495.000 francs pour ses dépenses scolaires.

Les dépenses Marocaines

Un débat s'engage sur nos dépenses militaires et navales au Maroc. Ceci à propos d'un chapitre de crédits supplémentaires voté par la Chambre.

M. Rieux, s'appuyant sur un rapport de M. Poincaré, montre que l'équilibre ou le déficit du budget, en dépit d'une période extraordinaire de prospérité, dépend de plus ou moins d'importance des dépenses qui sont faites par ceux dans l'empire chérifien.

Il demande à MM. Picquart et Thomson de lui indiquer le chiffre de ces dépenses.

Le général Picquart indique que si le chiffre de 5 millions et demi qu'il avait prévu pour les dépenses supplémentaires de 1907, a été dépassé, cela tient aux événements qui se sont produits dans la région des Beni Snassen.

L'effectif de 9.000 hommes que nous avions à entretenir s'est trouvé successivement porté à 9.000, 11.000, enfin, 13.000 hommes.

L'entretien de nos troupes, en comprenant celles d'Oudjda et des Beni-Snassen, a dépassé 6.500.000 francs. L'entretien et le remplacement du matériel usagé a coûté un peu plus de 1.200.000 francs.

En tenant compte des opérations engagées pour 1908, on arrive à un total de 16 millions environ.

Quant à la situation, elle est au point de vue militaire, absolument satisfaisante et les succès du général d'Amade sont d'une importance indéniable.

M. Thomson évalue à 4 millions les dépenses supplémentaires de son département, relatives à l'entretien du personnel et au remplacement des munitions.

Il ne peut pas dire encore ce que coûtera la répression de nos navires, mais il marque l'importance de ces dépenses a été très exagérée, et sera, d'ailleurs, compensée par le supplément d'entraînement et d'instruction dont vont bénéficier nos équipages.

Le ministère termine par un éloge de nos navires, puis l'incident est clos.

Les crédits votés par la Chambre, sont adoptés à l'unanimité de 252 votants.

Les fonds de Commerce

On aborde la discussion de la proposition Rabier, Cordelet, relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

Les premiers articles sont adoptés sans discussion.

Sur l'art. 19 (juridiction compétente pour statuer sur la vente du fonds de commerce du débiteur saisi), M. Vallé demande que la compétence soit attribuée au tribunal de commerce, et non au juge des référés, comme le propose la commission.

M. Lemarié vient appuyer l'amendement de M. Vallée, qui est combattu par M. Briand, garde des sceaux.

L'amendement est adopté par 142 voix contre 112.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure. La séance est renvoyée à mardi.

LA RÉGION

NAVIRE DUNKERQUOIS PERDU

Un homme de l'équipage noyé

Un télégramme arrivé hier soir à Dunkerque annonce la perte, par abordage, de la goélette islandaise « Alerte », de Dunkerque.

Un homme a été noyé. Les autres marins de l'équipage ont été sauvés et conduits à Grimsby.

UN ARRAGEOIS

assailli dans un train

On télégraphie de Creil :

Dans la soirée d'hier, vers neuf heures cinquante, au moment où le train en régeant sur Amiens venait de quitter Creil, le signal d'alarme retentit, qui le fit stopper à une centaine de mètres de la gare. Les employés et le gendarme de planton se dirigèrent aussitôt vers un compartiment de troisième classe, dans lequel ils trouvèrent un voyageur aux prises avec deux individus qui déjà l'avaient terrassé. On dégagea le pauvre diable et l'on appréhenda ses agresseurs. Aussitôt, la victime de cet attentat, M. Leliège, bâchoron à Arras, raconta que revenant de Paris où il était allé toucher une somme de soixante francs, il avait été dévalisé dans la capitale par les deux individus que l'on venait d'arrêter et qui étaient montés dans le même compartiment que lui. Arrivé à Creil, il s'était endormi et ses compagnons de route en avaient profité pour le jeter sur lui, le rouer de coups et tenter de le dévaliser. Il avait heureusement réussi à faire fonctionner le signal d'alarme. Les deux malfaiteurs, Pikod Ulson, vingt-quatre ans, Hollandais, et Jules Vaunelle, dix-neuf ans, Belge, ont été conduits immédiatement à Senlis.

A ORCHIES

CURÉS FRAUDEURS

Une arrestation mouvementée a eu lieu, vendredi 6 mars, vers neuf heures, en gare d'Orchies. Deux curés porteurs de tabac de contrebande, filés par des douaniers en civils, ont été fouillés à l'arrivée du train belge, et malgré leurs protestations, ont été arrêtés. Ils transportaient du tabac belge. Conduits à la Recette buraliste, ils furent bien forcés d'avouer leur méfait. Procès-verbal a été dressé et les délinquants mis en liberté provisoire sous caution.

A LOCON

Violent incendie

DEUX MAISONS DÉTRUITES

Vendredi matin, vers onze heures, un incendie s'est complètement détruit deux maisons contiguës situées au hameau des Façons, à Locon, et occupées l'une par les époux Leroux, l'autre par les époux Beaussart. Les pertes sont couvertes par une assurance sauf en ce qui concerne le mobilier des époux Beaussart.

A LENS

La bande des briseurs de carreaux

A l'instruction. — Découverte d'une carabine à Hénin-Liétard

Maintenant que tous les membres de la bande des « Briseurs de carreaux » sont à la prison de Béthune, l'instruction va suivre son cours. La constitution des dossiers sera longue, étant donné le grand nombre de méfaits commis par les voleurs qui, durant cinq mois, mirent la région en coupe réglée.

Des passants ont, le matin, trouvé à Hénin-Liétard, dans l'escaliers d'une porte-cochère de la rue Notre-Dame-de-Grâce, une carabine neuve provenant du vol commis chez M. Bernard, armurier.

Qui est-ce qui a déposé là cette arme ? C'est un point que la gendarmerie cherche à éclaircir.

La cachette de cette carabine est-elle restée introuvable durant les perquisitions qui eurent lieu, ou est-ce un individu qui, ayant acheté l'arme à vil prix, a voulu s'en débarrasser ?

L'enquête ouverte fera sans doute la lumière sur ce point.

CHRONIQUE MINIÈRE

SECTION DE WINGLES

Une calomnie ayant été lancée contre le camarade Carligny Augustin, fils, délégué du Syndicat à Wingles, la commission de contrôle réunie à Lens, le jeudi 20 février, pour contrôler les comptes du syndicat et du journal, affirme que le camarade Carligny est en règle de tous ses comptes avec le Syndicat.

LES OBSÈQUES

DU COMMANDANT DRUEZ

Les funérailles du commandant Victor Druez ont eu lieu vendredi, à dix heures et demie, sous une pluie battante. La rue Nicolas-Leblanc était remplie bien avant l'heure de la levée du corps d'une affluence énorme d'autorités de tous ordres et d'amis. Le cercueil avait été exposé sous la grand'porte du domicile du défunt, transformée en une chapelle ardente très impressionnante.

Un détachement du 10e chasseurs à p'ed rendait les honneurs dus au chevalier de la Légion d'honneur.

Le cortège prit en marche dans l'ordre suivant : une section des sapeurs-pompiers en armes, la musique du bataillon, les sociétés avec drapeaux : Les Anciens militaires mutalistes, les Africains militaires ayant fait campagne, les Anciens Combattants de 1870-71, les Sauveteurs du Nord, la Société de Secours mutuels des Tramways, les Orphéonistes Lillois, puis venaient les porteurs de couronnes offertes entr'autres par la ville de Lille, le personnel de la maison Druez, les officiers, sous-officiers et sapeurs du bataillon.

Les angles du corbillard portaient encore de nombreuses autres couronnes. Sur le cercueil avait été déposé l'uniforme de commandant du défunt, dont les décorations étaient portées sur un coussin par un sous-officier vétéran du bataillon.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cointrelle, adjoint au maire de Lille; Herland, commandant honoraire du bataillon des sapeurs-pompiers; Sauvage, commandant du 10e chasseurs; Eugène Vaillant, président de la Société d'horticulture du Nord; Hallez, capitaine des Canonniers; Lévêque, vice-président des Sauveteurs du Nord, et Leperca, capitaine des pompiers; Boulle, maire de Lambersart, président du Conseil d'arrondissement.

Le deuil était conduit par MM de Vos, le docteur Peinblan, gendre, et Paul Druez frère du défunt.

Les pompiers, arme basse, formaient la haie de chaque côté de l'assistance considérable dans laquelle on remarquait le Conseil municipal en corps, MM. Ch. Delesalle maire; Vincent, préfet du Nord; le général Sève, commandant la première brigade; Richard, ocrétaire général de la Préfecture; Guilbaut, conseiller d'arrondissement; de Grivel, directeur des Postes et Télégraphes; Fabdot, commissaire spécial, attaché à la Préfecture; Arrighi, chef de cabinet du Préfet; Thren, président du Bureau de bienfaisance; Évagneur, Rajat, Wrtquin, avocats; Coupillaud, juge d'instruction; docteurs Debor, Bédart, Dutilleul; le colonel de gendarmerie Peuillard; Jolivet, conseiller d'arrondissement; Lamblanier, percepteur; Gustave Dubar, directeur de l' « Echo »; Paul Assoignion, secrétaire général du « Progrès du Nord »; le commandant Franchomme, de Werwicq (Belgique), président de la West-Flandre (fédération belge); le lieutenant Ferrant, de Werwicq; le commandant Mathieu, inspecteur départemental; les officiers de sapeurs-pompiers de Roubaix, Armentières, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Tourcoing, Haluin, Hasbourdin, Valenciennes, etc.

Après le service religieux, célébré à Saint-Michel, le convoi, toujours sous la pluie, se dirigea vers le cimetière de l'Est, par les rues Solférino, Inkermann, place de la République, place Richebé, rues de Béthune, du Sec-Arembault, de Paris, des Ponts-de-Comines, de Roubaix, du Faubourg-de-Roubaix et l'avenue de Muy.

Le cercueil, avant d'être porté dans le caveau d'attente, fut déposé au milieu du rond-point, face à la grille de la nécropole, et les drapeaux des sociétés étant rassemblés, les discours commencèrent.

Discours du maire de Lille

M. Charles Delesalle, maire, prit la parole au nom de la ville de Lille, pour dire « le dernier adieu » à un de ses enfants, qui a le mieux aimé sa ville et l'a le mieux servi.

Issu d'une vieille et très honorable famille du pays, Victor Druez était une des physionomies les plus connues et les plus populaires de notre cité. Que d'entre nous ne l'ont pas admiré à la tête de ses bataillons ? Qui n'aimait pas à le voir dans tous nos quartiers conduire au feu ses devoués sapeurs et donner à tous l'exemple du sang-froid et de l'intrépidité ?

Le corps des pompiers était comme sa seconde famille et pendant vingt ans il se consacra à ses fonctions de commandant, avec un dévouement au-dessus de tout éloge. En maintes circonstances il risqua sa vie pour en sauver d'autres en danger.

M. le maire rappelle la légitime popularité dont le défunt jouissait à Lille.

C'est ainsi, dit-il, qu'à trois reprises différentes, ses concitoyens l'envoyèrent au Conseil municipal (élections de 1881 à 1890, de 1896 et en 1900, il en fut le premier de la liste, avec 11.300 voix. Enfin, en 1902, il avait été nommé au Conseil d'arrondissement dont il devint le président.

Dans l'accomplissement de ces différents mandats, Druez apporta toujours avec un jugement sûr, une grande affabilité dans ses relations et un large esprit d'indépendance.

D'autres vous diront tous les efforts qu'il fit pour améliorer les services d'incendie, y introduire les dernières perfectionnements techniques, faire de son bataillon un corps modèle ; comment il sut, tout en maintenant la discipline nécessaire, se faire profondément aimer de tous ceux qu'il commandait.

Je veux me borner à rendre hommage au bon citoyen, toute sa vie dévouée à son pays public, à celui qui n'a jamais marchandé ni son temps, ni ses fatigues, ni sa santé pour servir les intérêts de tous.

Le Gouvernement de la République l'avait déjà récompensé en lui conférant en 1894 la croix de la Légion d'honneur. Nous venons de solliciter pour lui une distinction plus haute. La rapidité même avec laquelle nous avons obtenu la proposition tendant à lui faire obtenir le grade d'officier de la Légion d'honneur.

Il vous plaît, M. le ministre, de signer, le 19 juillet 1909, il fut nommé lieutenant d'artillerie de mobile et fit la campagne.

De retour dans ses foyers, il fut, par décret du 28 juillet 1875, nommé sous-lieutenant de réserve du 43e régiment d'infanterie, lieutenant le 17 août 1878 et capitaine du 1er régiment territorial d'infanterie le 22 août 1882. Le 4 février 1898, il fut décoré d'une médaille d'honneur de 2e classe pour avoir fait preuve de dévouement dans des incendies et s'être distingué dans plusieurs circonstances.

Le 24 août 1886, le colonel Martin le cite à l'ordre du jour du 4e régiment d'artillerie de bataillon pour acte de courage et de dévouement.

Le 29 octobre de la même année, le ministre de l'intérieur le décorera une médaille d'honneur de 2e classe pour sa belle conduite dans un incendie où, au péril de ses jours, il avait sauvé un jeune homme.

Le 18 avril 1897, Victor Druez, qui était conseiller municipal depuis le 4 mai 1884, fut nommé chef de bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille. M. Gry Legrand, maire de Lille et sénateur, a voulu le recommander tout spécialement au choix du ministre de l'Intérieur car il voulait à la tête de l'important service des pompiers de Lille un homme jeune, brave, dévoué et bon républicain.

Il me souviendrait que le corps des officiers du bataillon ne le virent pas arriver à leur tête avec plaisir au lieu et place d'un des leurs ; mais au bout de quelques mois, Victor Druez, avec son bonne humeur, son excellent caractère et sa bonne volonté, conquis l'estime de ses nouveaux subordonnés qui ne cessèrent depuis de l'entourer avec zèle et dévouement.

Le commandant Druez reprit le programme de son prédécesseur Lebel, programme qui comportait de nombreux perfectionnements dans l'organisation du corps et surtout dans la création d'un service rapide de secours. Il multiplia ses démarches avec une ténacité inlassable auprès des administrations municipales pendant 9 ans et il eut la grande satisfaction en octobre 1902 de voir l'HOTEL du corps transféré à Malus et de pouvoir faire partir au bout de deux minutes et demie après l'alarme, un fourgon, une échelle et une pompe à vapeur. Dès cette époque, Lille avait un départ rapide comme à Paris.

Depuis, il s'attacha à apporter toutes les améliorations nouvelles compatibles avec le budget.

Le 7 juin 1904, le commandant Druez était nommé chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense des nombreux services rendus tant au titre militaire qu'au titre Sapeur-Pompier et au titre de citoyen dévoué à la chose publique.

A partir de 1896, il ne retira peu à peu de la politique afin de se consacrer exclusivement aux Sapeurs-Pompiers.

Il vous plaît, M. le ministre, de signer, le 19 juillet 1909, il fut nommé lieutenant d'artillerie de mobile et fit la campagne.

De retour dans ses foyers, il fut, par décret du 28 juillet 1875, nommé sous-lieutenant de réserve du 43e régiment d'infanterie, lieutenant le 17 août 1878 et capitaine du 1er régiment territorial d'infanterie le 22 août 1882. Le 4 février 1898, il fut décoré d'une médaille d'honneur de 2e classe pour avoir fait preuve de dévouement dans des incendies et s'être distingué dans plusieurs circonstances.

Le 24 août 1886, le colonel Martin le cite à l'ordre du jour du 4e régiment d'artillerie de bataillon pour acte de courage et de dévouement.

Le 29 octobre de la même année, le ministre de l'intérieur le décorera une médaille d'honneur de 2e classe pour sa belle conduite dans un incendie où, au péril de ses jours, il avait sauvé un jeune homme.

Le 18 avril 1897, Victor Druez, qui était conseiller municipal depuis le 4 mai 1884, fut nommé chef de bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille. M. Gry Legrand, maire de Lille et sénateur, a voulu le recommander tout spécialement au choix du ministre de l'Intérieur car il voulait à la tête de l'important service des pompiers de Lille un homme jeune, brave, dévoué et bon républicain.

Il me souviendrait que le corps des officiers du bataillon ne le virent pas arriver à leur tête avec plaisir au lieu et place d'un des leurs ; mais au bout de quelques mois, Victor Druez, avec son bonne humeur, son excellent caractère et sa bonne volonté, conquis l'estime de ses nouveaux subordonnés qui ne cessèrent depuis de l'entourer avec zèle et dévouement.

Le commandant Druez reprit le programme de son prédécesseur Lebel, programme qui comportait de nombreux perfectionnements dans l'organisation du corps et surtout dans la création d'un service rapide de secours. Il multiplia ses démarches avec une ténacité inlassable auprès des administrations municipales pendant 9 ans et il eut la grande satisfaction en octobre 1902 de voir l'HOTEL du corps transféré à Malus et de pouvoir faire partir au bout de deux minutes et demie après l'alarme, un fourgon, une échelle et une pompe à vapeur. Dès cette époque, Lille avait un départ rapide comme à Paris.

Depuis, il s'attacha à apporter toutes les améliorations nouvelles compatibles avec le budget.

Le 7 juin 1904, le commandant Druez était nommé chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense des nombreux services rendus tant au titre militaire qu'au titre Sapeur-Pompier et au titre de citoyen dévoué à la chose publique.

A partir de 1896, il ne retira peu à peu de la politique afin de se consacrer exclusivement aux Sapeurs-Pompiers.

LE CORTÈGE. — Dans le médaillon : LE COMMANDANT DRUEZ

Il me semble que le bon citoyen, le chef de bataillon, le commandant Druez, tout cela, c'est un homme qui a été le type du parfait honnête homme, dans les plus sérieuses et les plus importantes dont la ville de Lille l'a chargé ; mais il s'intéressait aussi à tout ce qui pouvait assurer un peu plus de bien-être et de justice pour ses concitoyens. C'est ainsi qu'au début de notre Association, il fut Président de notre Conseil d'administration et que tous nous nous rappellerons toujours avec émotion les conseils que sa grande expérience des choses pratiques lui a toujours permis de donner.

Pendant de nombreuses années, il a suivi avec intérêt les efforts de notre société pour la réalisation de son idéal de solidarité sociale.

Pendant de nombreuses années il a applaudi aux succès qui ont couronné nos œuvres et ne nous a ménagé ni ses encouragements ni ses aides.

Victor Druez ne pouvait en effet rester indifférent à l'idée de la mutualité et elle lui était doublement chère quand elle était étroitement liée aux anciens militaires pour lesquels il avait une affection de tous les instants.

La Fédération conservera avec reconnaissance le souvenir de cet homme de bien et tous ses membres tiennent, dans ces pénibles circonstances, à s'associer à la douleur légitime, non seulement d'une famille qui le chérissait, mais aussi de tous ses amis si nombreux dans le long cortège qui vient de suivre ses funérailles témoigne des regrets et sympathies de l'immense foule qui entourait celui qui honora pendant sa vie à la fois les organisations auxquelles il a collaboré et la ville de Lille tout entière.

La cérémonie funèbre était terminée à une heure.

Il assista à la fondation de la société, sortie les jours néfastes de 1870-71. Victor Druez était parmi les fondateurs, il fut ensuite secrétaire général, vice-président.

L'orateur évoque les actes héroïques du défunt.

En juillet 1872, une vague de glaciers paralysait, le hameau de la Delle (Doubs) et le village de Pertz. Le 4 février 1873, il obtenait la médaille d'argent de 2e classe pour le dévoûment dont il avait fait preuve en éteignant plusieurs incendies et d'une diversité autres accidents.

Le 24 août 1874, accompagnant une période d'instruction comme sergent-major du 4e régiment territorial d'infanterie, il était mis à l'ordre du jour par le colonel Martin pour différents actes de courage qu'il avait accomplis. Le 23 octobre de la même année, il obtenait la médaille d'or de 2e classe, récompense de nombreuses actions d'éclat, et notamment du sauvetage d'un homme sur le point de périr dans un incendie.

Enfin, le 7 juin 1894, le Gouvernement de la République décorait du commandant Druez la récompense suprême : il était fait chevalier de la Légion d'honneur.

M. Lévêque termine ainsi :

Victor Druez, en vous le dire, Messieurs, a passé sa vie tout entière au service du pays et de ses concitoyens. Les habitants de notre ville ne l'oublieront pas.

Quant à nous, Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, nous le connaîtrons particulièrement connu et apprécié, nous entourerons de notre sympathie la réparation la plus profonde. Nous nous inclinons devant cette douleur et devant la douleur de la famille et lui donnons l'assurance que le souvenir de notre regretté vice-président restera parmi nous dûrellement honorée.

Discours de M. E. Vaillant

Président de la Société d'Horticulture

M. Eugène Vaillant, président de la Société Centrale d'Horticulture, vient s'associer de tout cœur aux éloges qui ont été décernés au défunt, et rend hommage au dévouement dont il a toujours fait preuve que Victor Druez a prodigués, pendant plus de seize années, aux horticulteurs.

Nommé président du Cercle Horticole en 1893, Victor Druez montra une activité intelligente et dévoué l'organisation de la première grande exposition de chrysanthèmes qui ait eu lieu en France. La Société fit des progrès considérables.

L'orateur rappelle les grandes manifestations florales de 1903, 1904, 1905.

En janvier 1906, Victor Druez déclina, pour raisons de santé, l'honneur d'un renouvellement de mandat qui lui était unanimement offert.

Démarches et insistances ne purent vaincre sa résolution. La société voulant recompenser les grands services rendus par Victor Druez le nomma aussitôt président honoraire.

Depuis de longs mois, de jugement très sûr, le président Druez avait depuis longtemps envisagé l'intérêt pour les sociétés d'horticulture de Lille de fusionner leurs moyens d'action sous une direction unique. Aussi, dès le 16 mars 1904, le vit-on participer à une réunion des délégués de ces différentes associations en vue de leur fusion en un seul groupement compact et puissant. Comprenant qu'une pareille transformation nécessitait des sacrifices de personnes, le président Druez, dans une séance restée mémorable, offrit spontanément d'abandonner un poste d'honneur qu'il tenait non seulement de la confiance mais surtout de l'affection de ses collègues.

Au dévouement, à la bonté, il ajoutait le désintéressement personnel. Aussi peut-il se dire, lors qu'au début de l'année dernière fut enfin réalisée la fusion dont il avait été un des premiers artisans, que cette fusion était un peu son œuvre.

La Société d'horticulture du Nord de la France tint du reste à le recompenser d'une façon formelle, en l'acclamant dès sa première assemblée président honoraire.

Tel est le président modèle, le collègue irréprochable, l'homme de bien dont nous déplorons aujourd'hui la mort trop tôt survenue. Nous tenons en cette circonstance douloureuse à présenter nos plus sincères condoléances à celles qui, de toutes parts, sont parvenues à ses enfants, à sa famille.

Pour nous, Victor Druez restera dans notre souvenir fidèle, non seulement le président regretté, mais aussi et surtout le cœur généreux qui avait conservé, malgré les épreuves et les déceptions, l'ami sincère à qui nous disons, plein de tristesse, un suprême adieu.

Discours de M. Georges Petit.

Président des Anciens Militaires Mutualistes

M. Georges Petit parle au nom de la Fédération des Anciens Militaires mutualistes.

Victor Druez ne s'est pas seulement cantonné dans les manières qui lui ont conféré les éloges. Il a, de la partie active des choses utiles les plus sérieuses et les plus importantes dont la ville de Lille l'a chargé ; mais il s'intéressait aussi à tout ce qui pouvait assurer un peu plus de bien-être et de justice pour ses concitoyens. C'est ainsi qu'au début de notre Association, il fut Président de notre Conseil d'administration et que tous nous nous rappellerons toujours avec émotion les conseils que sa grande expérience des choses pratiques lui a toujours permis de donner.

Pendant de nombreuses années, il a suivi avec intérêt les efforts de notre société pour la réalisation de son idéal de solidarité sociale.

Pendant de nombreuses années il a applaudi aux succès qui ont couronné nos œuvres et ne nous a ménagé ni ses encouragements ni ses aides.

Victor Druez ne pouvait en effet rester indifférent à l'idée de la mutualité et elle lui était doublement chère quand elle était étroitement liée aux anciens militaires pour lesquels il avait une affection de tous les instants.

La Fédération conservera avec reconnaissance le souvenir de cet homme de bien et tous ses membres tiennent, dans ces pénibles circonstances, à s'associer à la douleur légitime, non seulement d'une famille qui le chérissait, mais aussi de tous ses amis si nombreux dans le long cortège qui vient de suivre ses funérailles témoigne des regrets et sympathies de l'immense foule qui entourait celui qui honora pendant sa vie à la fois les organisations auxquelles il a collaboré et la ville de Lille tout entière.

La cérémonie funèbre était terminée à une heure.

L'Institutrice des Riaulx

Par Pierre DAX

Il ferme la porte, donne une adresse au fiacre avec l'ordre d'attendre, et disparaît, inquiet, tourmenté, obsédé par le souvenir d'un pressentiment, le voilure qui n'est silence.

Arrivé dans la cabane, il est perdu de voir le lit de coucher, le voilure sanglante. Pauvre mourut à ses côtés, à celles qu'il tant pressentie !

Il [illegible] cette, [illegible]

Tout à coup, quelques brugnonnant le boulevard Haussmann pour la rue Saint-Lazare, il se trouve face à face — et il prête [illegible] — avec son [illegible] — Mathilde, avec son [illegible].

— Pierre, c'est vous, docteur !...

— Mademoiselle, [illegible]

— Je vous [illegible]

— Mademoiselle Pauline.

— Oui.

Subitement perdu de matière de Mathilde, de [illegible] de ses remarques.

— Je [illegible] Robert ?

— Il n'est très difficile de diagnoscliquer [illegible] mal.

— Mathilde, Pauline [illegible] fait de ne pas sortir... La prudence n'est jamais de trop.

— Je ne veux pas vous effrayer, d'autant plus que ce que vous avez remarqué n'existe peut-être plus. Vous pensez ne sont pas les [illegible], docteur...

— Mais dans ces terribles affections, le plus habile s'y trompe. Il ne faut, hélas ! s'étonner de rien... Des variations opérées si brusquement qu'elles déroutent les savants, ce qui [illegible]. C'est efficaces.

— Ne vous inquiétez pas outre mesure. Je suis à votre disposition.

— Bien-vous bien ce soir ?

— Je vais chez ses parents, mais je pourrais être chez vous dans une heure. Ces dames seront-elles de retour ?

— Non. Vous les attendrez. Vous ne direz pas que je vous ai rencontré.

— Chez ses parents.

— A tout à l'heure. Je me hâte afin de vous recevoir moi-même.

De leur côté, Mathilde et Marguerite poursuivent leur itinéraire.

Au début, un fatigue s'emparait pas. Intéressée par les choses d'heures que la peinture obtient de nos jours, par des panoramas qui étaient de grands objets d'art, Mme Pauline se se rendit pas compte du travail lent qui la minait.

Elle allait d'un [illegible] à un autre, comprenant, demandant l'avis de la jeune fille.

Mademoiselle pas pour elle, — toujours en vue des réceptions qui pourraient se produire, — que Mathilde agissait ?

Du choix fait fait.

Le lendemain demandée huit jours et offrit, pour l'attendre de mieux à discuter, que [illegible] de la maison.

Mathilde Pauline [illegible] pour [illegible] pour la [illegible] Mathilde, [illegible] pour [illegible] pour [illegible] pour